

Natura 2000



Prairie fleurie



Lettre d'information N°2

Les oiseaux du Pays des Couzes

La concertation

En ce début 2010, 11 ateliers de concertation ont été organisés et ont rassemblé 130 participants. Agriculture, chasse, activités socio-économiques, loisirs... un bilan précis des enjeux est maintenant dressé grâce à la participation active des acteurs locaux et les premières pistes de gestion ont été discutées.

Elles ne sont pas encore validées, cette lettre d'information vous présente l'état actuel des discussions.

Les objectifs majeurs pour la protection des oiseaux

La mise en oeuvre de ces objectifs repose :

- soit sur la base du volontariat (*V*) (*contrat, charte*),
- soit sur des mesures réglementaires (*R*),
- soit sur une gestion volontariste des acteurs locaux (*G*).



Oiseaux se nourrissant sur une décharge



Lignes électriques

Limiter la mortalité des oiseaux par destruction directe

- Réduire les incidences des projets éoliens (*R*)
- Limiter les collisions sur les lignes haute-tension (*G*)
- Enfouir ou équiper les poteaux dangereux des lignes moyenne tension (*G*)
- Remplacer le traitement à la Bromadiolone par le piégeage des rats taupiers (*G*)
- Maintenir quelques mètres carrés de céréales non récoltées autour des nids de Busard cendré (*V*)
- Faucher les grandes prairies de façon centrifuge (*V*)

Pays des Couzes

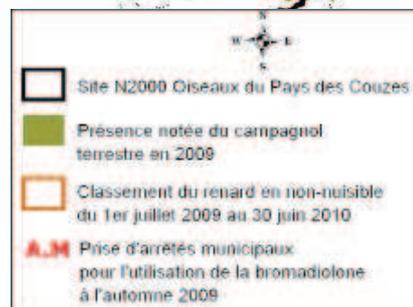
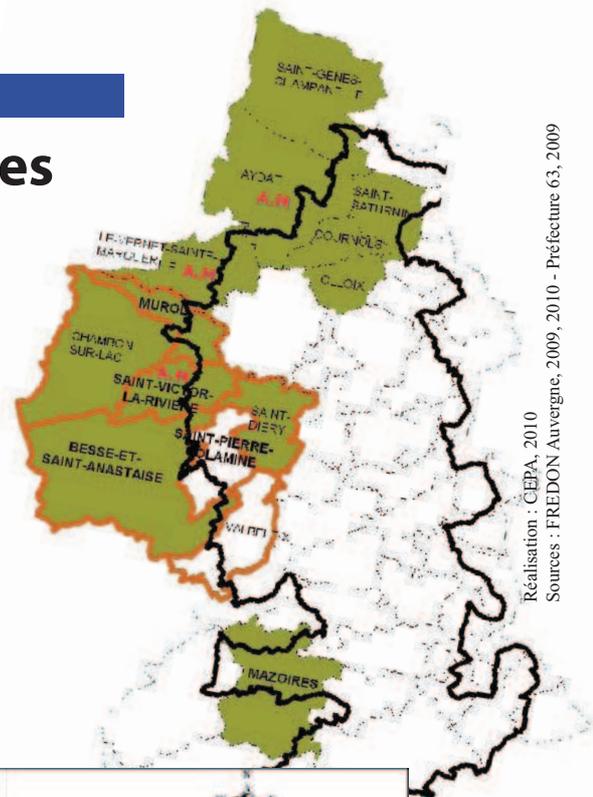
Site Natura 2000 du Pays des Couzes

Limiter la mortalité des oiseaux par destruction des milieux

- Réduire l'incidence des carrières en zone de falaise (R)
- Limiter l'urbanisation des terres agricoles et forestières dans les documents d'urbanisme (R)
- Réduire la pratique de l'éco-buage (V)
- Restaurer des zones d'eau libre dans les lacs de chaux (G) (V)
- Augmenter les gros bois en forêt (V) (G)



Création d'une zone d'eau libre



Réalisation : CEPA, 2010
Sources : FREDON Auvergne, 2009, 2010 - Préfecture 63, 2009



Favoriser la production de ressources alimentaires pour les oiseaux

- Rechercher une solution alternative à la fermeture des décharges et au ramassage des animaux morts pour les oiseaux nécrophages (G)
- Restaurer la population de lièvres (G)
- Mettre en place des jachères (V) (G)
- Planter des haies (V) (G)



Jachère

Plantation d'une haie

Limiter le dérangement en période de nidification

- Faire un plan hiérarchisé des zones et périodes sensibles (aide à la décision pour la localisation des manifestations sportives) (G)
- Réduire les incidences du schéma de desserte prévu sur la communauté de communes des cheires (G)
- Aménager les dessertes existantes (accès limités aux professionnels, panneaux...) (V, G)
- Limiter les travaux d'abattage forestier et de taille de haie près des nids des espèces sensibles et/ou en période de reproduction (mesure en cours de discussion) (V)
- Etudier l'impact d'une manifestation sportive (G)



Paysage favorable aux oiseaux

Valoriser le patrimoine culturel

Créer une route des oiseaux reliant 6 pôles thématiques complémentaires (G).

POUR PLUS D'INFOS



Réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Animateur du site :



CEPA
rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. 04 73 63 18 27
Fax. 04 73 64 03 73
cren-auvergne@
espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr



DREAL Auvergne
7, rue Léo Lagrange
63033 Clermont-Fd

Tél. 04 73 34 46 80
www.auvergne.environnement.gouv.fr